



Travaux de Réhabilitation des ailes, du corps central et d'un logement de l'école Jacques PREVERT situé à Ribérac (24).

RELANCE LOT 5 : Couverture – Zinguerie

RAPPORT D'ANALYSE

DES OFFRES

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur Le Président, Didier BAZINET
Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
11 Rue Couleau
24600 RIBERAC

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU MARCHE.....	3
2. PRESENTATION DE LA PROCEDURE.....	5
3. RAPPEL DES REGLES DE LA CONSULTATION.....	5
4. OFFRES RECUES ET COMPLETUD.....	9
5. ANALYSE DES OFFRES PAR CRITERES	10
6. SYNTHESE.....	27
7. VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI.....	27

1. PRESENTATION DU MARCHÉ

1.1. Objet du marché

Réalisation des Travaux de Réhabilitation des ailes, du corps central et d'un logement de l'école Jacques PREVERT situé à Ribérac. **Relance du Lot 5 : Couverture - Zinguerie**

La présente consultation est une relance à la suite de la déclaration sans suite du lot 5 effectuée par l'acheteur lors d'une précédente consultation.

Toutes les informations et documents relatifs aux autres lots sont fournis à titre d'information afin de permettre au candidat d'appréhender l'intégralité de l'opération.

1.2. Décomposition du marché

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique.

L'opération initiale fait l'objet de 13 lots définis comme suit :

Lot(s)	Designation
1	DESAMIANPAGE
2	VRD- ESPACES VERTS
3	GROS-OEUVRE
4	CHARPENTE ET OSSATURE BOIS
5	COUVERTURE ZINGUERIE
6	MENUISERIES EXTERIEURES
7	MENUISERIES INTERIEURES
8	CLOISONS-PLAFONDS
9	SOLS PVC - CARRELAGE – FAIENCE
10	PEINTURE
11	CVC - CHAUFFAGE-VENTILATION
12	ELECTRICITE
13	PLOMBERIE – SANITAIRES

1.3. Forme du marché

Le marché issu de la présente consultation est un marché ordinaire passé par un pouvoir adjudicateur.

1.4. Durée et délais d'exécution du marché

Durée du marché

Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Il prend fin à la plus tardive des garanties nées de l'exécution des prestations.

Délai global d'exécution des prestations

Le délai global d'exécution prévisionnel des travaux est de 12 mois maximum comprenant la période de préparation de 1 mois.

Délai d'exécution

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux, le Délai d'exécution de la période de préparation est de 1 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation.

Le Délai d'exécution des travaux est de 11 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Il est précisé que le repliement des installations de chantier ainsi que la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution.

Les délais d'exécution des Travaux sont précisés dans le planning d'exécution joint au dossier de Consultation.

Toute réserve aux prescriptions d'un ordre de service doit être faite par écrit par l'entrepreneur au Maître d'œuvre, dans un délai de 15 jours calendaires maximum après sa notification, sous peine de forclusion.

Calendrier prévisionnel et détaillé d'exécution

Le calendrier et les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au planning d'exécution annexé au DCE.

1.5. Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)**Variantes**

Il n'est pas prévu de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles)

Pour les lots listés ci-dessous, des PSE sont demandées, elles doivent être obligatoirement chiffrées par les candidats :

- Lot n°3
- Lot n°4
- Lot n°6
- Lot n°7
- Lot n°8
- Lot n°9
- Lot n°10
- Lot n°11
- Lot n°12

Pas de PSE demandée pour le lot 5

La réponse à ces PSE est OBLIGATOIRE. Elle est obligatoirement chiffrée et détaillée par le candidat à l'appui de son offre dans le document DPGF des lots cités ci-dessus.

Le détail technique de cette PSE est indiqué dans le document CCTP pour chaque lot concerné.

La décision de lever ou non cette PSE sera prise par l'acheteur à l'attribution du marché.

2. PRESENTATION DE LA PROCEDURE

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est une consultation initiale.

2.1. Organes de parution de l'avis d'appel public à la concurrence :

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été déposé sur la plateforme du profil acheteur AWS ainsi qu'au BOAMP le 18 novembre 2025.

La date limite de remise des offres était fixée au 17 décembre 2025 à 12h00.

6 plis ont été déposés dans le délai imparti (cf. Registre des dépôts en Annexe du présent rapport)

Questions Posées au cours de la publication

Durant la publication de la consultation 4 questions ont été posées dans les délais impartis (cf. annexe RAO).

Des compléments d'informations ont été rédigés pour répondre à ces questions et ont été envoyés, via le profil acheteur, aux candidats ayant téléchargé le DCE.

Ces documents ont également été rajoutés au DCE afin d'avertir les nouveaux candidats qui téléchargeraient le dossier de consultation.

2.2. Registre des retraits et des dépôts :

Cf Registres en annexes du présent RAO

3. RAPPEL DES REGLES DE LA CONSULTATION

Dans le Règlement de Consultation, il était exigé des candidats qu'ils fournissent les documents ou renseignements suivants :

- Pièces de la candidature :

Capacité juridique

1°) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés au chapitre Ier du titre IV du Livre 1er du Code de la Commande Publique (CCP), (articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11), et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

2°) Les habilitations du mandataire par les représentant qualifiés de ses cotraitants en cas de groupement ;

3°) Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager les opérateurs. En cas de groupement ce document doit être présenté pour chacun des membres de ce dernier ;

Capacité économique et financière

4°) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

5°) Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Capacité technique et professionnelle

6°) Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

7°) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

8°) L'indication des titres d'études et professionnels des responsables de la conduite des travaux de même nature ;

9°) Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

10°) Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

- **Pièces de l'offre :**

- **Un Acte d'Engagement (AE)** et ses éventuelles annexes, complétées, daté par le candidat, pour chacun des lots auxquels il soumissionne.

- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** dont tous les postes seront quantifiés et chiffrés.

Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en euros.

- **Le planning DCE** signé du candidat

- **L'attestation de visite ;**

- **Un RIB complet** (IBAN + BIC)

- **Un mémoire technique** comprenant :

1/ La Présentation d'une note méthodologique détaillée d'exécution présentant toutes les mesures mises en œuvre durant la période de préparation, la période d'exécution des travaux (conformément aux différentes phases d'exécution des travaux, en fonction de leur mise en œuvre, de la partie d'ouvrage qu'elles concernent, et de la gestion des interfaces avec les autres lots, ...), les périodes de réception et de garantie ... ;

La note indiquera notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR, CASES, ...)

2/ La Présentation des moyens humains et matériels mobilisés pour l'exécution des prestations, selon chaque nature de travaux à réaliser et en fonction des étapes et phases de travaux.

3/ Les fiches techniques des matériaux fournis et utilisés dans le cadre de l'opération.

4/ Les Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier.

- **Une note environnementale** présentant les dispositions et propositions prises par l'entreprise et comprenant :

- La description des mesures prises pour la gestion des déchets de chantier (recyclage, valorisation...), accompagnées le cas échéant de leurs justificatifs (exemples de bordereaux de suivi, contrats, factures...) ;

- le respect des objectifs environnementaux se rapportant au dossier, en particulier mesures prises pour limiter les nuisances environnementales, aux riverains ;

- la durabilité et qualité des matériaux proposés (propositions de fiches techniques des produits, illustrations, échantillons, ...) ;

- toutes les mesures prises par le candidat en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations dans leurs dimensions économique, sociale, sociétale et environnementale.

- Toutes les mesures prises par le candidat pour réduire et/ou supprimer les nuisances générées, le chantier intègre des habitations sont à proximité.

RAPPEL DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique et selon les conditions décrites ci-après.

Critère d'examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum mentionné dans le courrier de régularisation.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères de jugement des offres

Pour chaque lot, le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés, notés sur 100 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Valeur technique, pondéré à 50 sur 100 points

Pour chaque lot, le critère sur la valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique du candidat selon les sous-critères suivants :

Sous-critère 1 : Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR, CASES,...) (Pondéré à 10 points)

Sous-critère 2 : Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération (pondéré à 10 points) ;

Sous-critère 3 : Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques (pondéré à 10 points) ;

Sous-critère 4 : Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier.
(Pondéré à 10 points) ;

Sous-critère 5 : Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.
(Pondéré à 10 points) ;

2. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.

Pour chaque lot, l'offre financière du candidat sera appréciée comme suit :
Au regard du montant Total € HT du document DPGF.

La notation du critère prix s'établira selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 40 \text{ points} \times \text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre examinée}$$

3. Critère Performances environnementales pondéré à 10 sur 100 points.

Pour chaque lot, le critère Performances environnementales sera apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale, sociétale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.

Modalité de notation des critères qualitatifs

Chaque sous-critère du critère « Valeur technique » et le critère « Performance environnementale » seront notés sur 10, aux vues de la grille de notation précisée ci-après.

Excepté le sous critère 5 du critère valeur technique qui sera noté selon le barème suivant :

- Si engagement du candidat sur le planning la note de 10 sera attribuée
- Si pas d'engagement du candidat sur le planning la note de 0 sera attribuée

AR Prefecture

024-200040400-20260212-2026_01-AU
Reçu le 13/02/2026

Le coefficient de pondération appliqué à chacun des sous-critères du critère « Valeur technique » excepté le sous-critère 5 et du critère « Performance environnementale » permettra de déterminer la note globale de la valeur technique (note sur 50) et de la Performance Environnementale (note sur 10)

La valeur de chacun des sous-critères sera arrondie à deux chiffres après la virgule.

La grille de notation des critères qualitatifs est la suivante :

Qualification de l'offre	Note
Excellente	10
Très satisfaisante	9
Satisfaisante	8
Assez satisfaisante	7
Correcte	6
Moyenne	5
Très moyenne	4
Passable	3
Médiocre	2
Faible	1
Très faible	0

Règle en cas d'ex-aequo au classement

Si, à l'issue de l'analyse des offres, plusieurs candidats sont jugés ex-aequo, le candidat retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note au niveau du critère prépondérant à savoir le critère Valeur technique.

4. OFFRES RECUES ET COMPLETUDE

4.1. OFFRES RECUES

Enregistrement des plis

Pli	D /P	Dépôt le	Soumissionnaire	Lots
1	D	02/12/25 à 14:34:08	SAS LOIC BESSE 33230 Coutras	5
2	D	15/12/25 à 13:18:09	MAZIERE ET FILS 24600 Riberac	5
3	D	16/12/25 à 14:54:31	Construction Clément Virg 24660 Coulounieix-cha	5
4	D	17/12/25 à 08:48:36	BORDE PERE ET FILS 24240 Sigoules-et-fla	5
5	D	17/12/25 à 09:11:41	ADAMY ET CIE 16390 Bonnes	5
6	D	17/12/25 à 11:49:31	SECB 33290 Ludon-medoc	5

D : dépôt dématérialisé

D* : dépôt dématérialisé lié à une copie de sauvegarde

DR : dépôt dématérialisé remplacé

P : dépôt papier

S : dépôt papier (copie de sauvegarde) non lié à un dépôt démat

S* : dépôt papier (copie de sauvegarde) lié à un dépôt démat

Arrêté de la liste

A ce jour il a été reçu : **6** plis dans les délais et **0** plis hors délais.

4.2. ELEMENTS REMIS PAR LES CANDIDATS ET COMPLETUE :

Les candidats sont présentés dans l'ordre d'arrivée des plis.

Le tableau relatif à l'ouverture des plis et complétude annexé au présent rapport d'analyse présente les éléments fournis par les différents candidats lors de l'ouverture des plis et les éléments de complétude demandés par l'acheteur dans le cadre de la présente consultation.

Montant des Offres à l'ouverture des plis

N° Plis	Nom du candidat	MONTANT DPGF € HT
1	Loïc BESSE	77 534.60 € HT
2	MAZIERE ET FILS	110 794.94 € HT
3	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	173 400.00 € HT Ailes droites et Gauche 9 370.00 € HT Préau Total : 182 770.00 € HT
4	BORDE PERE ET FILS	71 223.00 € HT
5	ADAMY ET CIE	66 889.00 € HT
6	SECB	173 979.11 € HT

5. ANALYSE DES OFFRES PAR CRITERES

Demande de régularisations

A l'ouverture, il apparaît que les plis de tous les candidats sont incomplets.

Au titre de la régularisation, le détail des éléments demandés est annexé au présent RAO.

Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

Phase de Négociation

Conformément au Règlement de Consultation, l'acheteur a décidé d'entrer en négociation

Les négociations ont été publiées le 09/01/2026 via le profil acheteur, auprès de tous candidats à l'issue d'un premier classement.

Le détail des éléments demandés est annexé au présent RAO. Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

L'analyse ci-après présentée tient compte des réponses apportées par les candidats avant et après négociation.

LOT 5 : COUVERTURE ZINGUERIE

ANALYSE AVANT NEGOCIATION

ANALYSE DU CRITERE VALEUR TECHNIQUE pondéré à 50 sur 100 points

	CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	BORDE PÈRE ET FILS
SOUS-CRITÈRES		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Sous-critère 1 (10 points) Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR,CASES,...)		La méthodologie de réalisation du chantier n'est pas précisée. L'organigramme fourni demeure trop généraliste. En matière de formation, seule celle relative au travail en hauteur est mentionnée pour les salariés.	La méthodologie présentée par l'entreprise est générique et n'est pas spécifiquement détaillée pour la réalisation du chantier. L"entreprise liste l'ensemble de son personnel en précisant les qualifications et les dates d'embauche, les justificatifs de formation ne sont toutefois pas communiqués.	L'entreprise définit correctement les missions de chaque compagnon et présente une méthodologie de chantier décomposée par tâches. Les formations des salariés ne sont pas fournies et l'organigramme produit reste trop général.	L'entreprise présente sa méthodologie d'intervention pour l'exécution du chantier de manière complète et très détaillée ainsi qu'un organigramme détaillé. Les formations suivies par chaque salarié sont explicitement indiquées.
		L'offre est jugée très moyenne	L'offre est jugée très moyenne	L'offre est jugée correcte	L'offre est jugée excellente
Note sur 10		4,00	4,00	6,00	10,00
Note pondérée sur 10		4,00	4,00	6,00	10,00
Sous-Critère 2 (10 points) Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération		L'entreprise annonce un chef d'équipe et un ou deux ouvriers alors que son organigramme mentionne des équipes de trois compagnons. Matériel : Seuls les engins de manutention (camion-grue, Manitou) sont présentés. L'inventaire du petit matériel de pose est manquant.	L'entreprise présente l'ensemble de son personnel et de son matériel, mais elle ne détaille pas précisément les effectifs prévus pour la réalisation du chantier, ni le matériel spécifique alloué	En terme moyens humains, une incohérence est relevée entre le chiffre annoncé (5 personnes) et le détail fourni (4 personnes). Qualifications : Une probable coquille est à noter, l'entreprise mentionnant des maçons en lieu et place de couvreurs. Matériel : L'inventaire reste généraliste et ne définit pas le matériel précisément affecté à la réalisation du chantier.	L'entreprise prévoit de mobiliser deux compagnons, accompagnés d'un conducteur de travaux et d'un apprenti. Le matériel est présenté de façon générale, sans détailler les équipements spécifiquement prévus pour la réalisation du chantier.
		L'offre est jugée très moyenne	L'offre est jugée médiocre	L'offre est jugée très moyenne	L'offre est jugée très moyenne

	CANDIDATS	ADAMY ET CIE	SECB
SOUS-CRITÈRES	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	
<u>Sous-critère 1</u> (10 points) Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR,CASES,...)	L'entreprise présente une méthodologie d'intervention très détaillée et en adéquation avec les besoins du chantier. l'organigramme fourni manque de précision. Les formations du directeur et du chargé d'opération sont fournies, aucune information n'est communiquée concernant celles des autres compagnons. L'offre est jugée correcte	L'entreprise présente une méthodologie d'intervention très détaillée, précisant chaque étape pour garantir la bonne réalisation des travaux . l'organigramme reste général et liste l'ensemble du personnel, les CV des chefs d'équipe mentionnent les formations suivies, aucune information n'est communiquée concernant les autres compagnons L'offre est jugée correcte	
Note sur 10	6,00	6,00	
Note pondérée sur 10	6,00	6,00	
<u>Sous-Critère 2</u> (10 points) Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération	L'entreprise prévoit de mobiliser une équipe de quatre personnes. L'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation du chantier est parfaitement détaillé et répond aux besoins de l'acheteur. L'offre est jugée excellente	L'entreprise présente l'ensemble de son parc matériel sans préciser les équipements spécifiquement prévus pour la réalisation du chantier. Les moyens humains ne sont pas communiqués. L'offre est jugée médiocre	
Note sur 10	10,00	2,00	
Note pondérée sur 10	10,00	2,00	

	CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	BORDE PÈRE ET FILS
SOUS-CRITÈRES		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
<u>Sous-Critère 3</u> (10 points) Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques		L'entreprise ne présente pas de fiches techniques. L'offre est jugée très faible	L'entreprise ne présente pas de fiches techniques. L'offre est jugée très faible	L'entreprise ne fournit que deux fiches techniques, portant respectivement sur les tuiles et l'écran de sous-toiture (film pare-pluie). L'offre est jugée médiocre	L'entreprise présente l'ensemble des fiches techniques en cohérence avec les exigences du CCTP L'offre est jugée excellente
Note sur 10		0,00	0,00	2,00	10,00
Note pondérée sur 10		0,00	0,00	2,00	10,00
<u>Sous-Critère 4</u> (10 points) Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier		L'entreprise précise que l'ensemble des travaux sera réalisé après la mise en place des sécurités collectives. Elle indique également que l'ensemble de ses interventions se fera dans le respect des directives du coordinateur SPS, sans apporter plus d'explications. L'offre est jugée moyenne	L'entreprise indique prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour assurer la protection du personnel conformément à la réglementation en vigueur sans apporter plus de précisions. L'offre est jugée médiocre	Les mesures prises par l'entreprise pour la sécurité sur le chantier sont parfaitement détaillées, tant pour la protection de l'équipe de réalisation que pour la sécurisation du chantier en général. L'offre est jugée excellente	L'ensemble des mesures décrites par l'entreprise est détaillé de manière complète et parfaitement adapté pour la réalisation du chantier en toute sécurité. L'offre est jugée excellente
Note sur 10		5,00	2,00	10,00	10,00
Note pondérée sur 10		5,00	2,00	10,00	10,00
<u>Sous-Critère 5</u> (10 points) Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.		L'entreprise ne s'engage pas sur le planning DCE comme demandé au RC	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.	L'entreprise ne s'engage pas sur le planning DCE comme demandé au RC.	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.
Note sur 10		0,00	10,00	0,00	10,00
Note pondérée sur 10		0,00	10,00	0,00	10,00
Note totale pondérée sur 50		13,00	18,00	22,00	44,00

	CANDIDATS	ADAMY ET CIE	SECB
SOUS-CRITÈRES		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
<u>Sous-Critère 3</u> (10 points) Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques		L'entreprise présente l'ensemble des fiches techniques en cohérence avec les exigences du CCTP L'offre est jugée excellente	L'entreprise présente l'ensemble des fiches techniques en cohérence avec les exigences du CCTP L'offre est jugée excellente
Note sur 10		10,00	10,00
Note pondérée sur 10		10,00	10,00
<u>Sous-Critère 4</u> (10 points) Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier		L'entreprise s'engage à respecter le plan d'accès établi et validé par le CSPS. Le port des EPI est obligatoire sur l'ensemble du site. Pas de precisions autres sur la sécurité Un nettoyage du chantier sera effectué quotidiennement. L'offre est jugée moyenne	Les mesures décrites par l'entreprise ne sont pas suffisamment détailléess. Mention du rôle du PIC (Plan d'Installation de Chantier) et du PPSPS, sans préciser les actions concrètes de prévention sur le terrain. L'offre est jugée faible
Note sur 10		5,00	1,00
Note pondérée sur 10		5,00	1,00
<u>Sous-Critère 5</u> (10 points) Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.		L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.	Bien que le planning DCE soit signé, l'entreprise émet une réserve majeure : elle prévoit un allongement du délai d'exécution de 8 à 10 semaines pour permettre la rotation de l'échafaudage.
Note sur 10		10,00	0,00
Note pondérée sur 10		10,00	0,00
Note totale pondérée sur 50		41,00	19,00

ANALYSE DU CRITRE PRIX DES PRESTATIONS pondéré à 40 sur 100 points

CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	BORDE PERE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
Montant total € HT indiqué dans le document « DPGF ».	77 534,60 €	110 794,94 €	182 770,00 €	71 223,00 €	66 889,00 €	173 979,11 €
Prix le plus bas :	66 889,00 €					
Note pondérée sur 40	34,51	24,15	14,64	37,57	40,00	15,38

ANALYSE DU CRITERE PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Pondéré à 10 sur 100 points.

	CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO
CRITERE		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Critère Performances Environnementales (10 points) apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.		L'entreprise indique s'engager à trier les déchets et à assurer leur valorisation via une société de recyclage. Elle indique également privilégier la collaboration avec des fournisseurs locaux afin de limiter l'impact lié au transport. Pas d'autres précisions au niveau d'objectifs environnementaux L'offre est jugée très moyenne	L'entreprise ne détaille aucune mesure spécifique mise à part l'évacuation des déchets qui est précisée dans l'offre L'offre est jugée faible	L'entreprise se déclare particulièrement sensible à la protection de l'environnement. Elle prévoit un tri des déchets en quatre catégories : inertes, non dangereux non inertes, dangereux, et spécifiques. aucune autre mesure environnementale n'est détaillée dans l'offre. L'offre est jugée très moyenne
Note sur 10		4,00	1,00	4,00
Note pondérée sur 10		4,00	1,00	4,00

	CANDIDATS	BORDE PÈRE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
CRITERE		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Critère Performances Environnementales (10 points) apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.		L'entreprise s'engage sur la charte "chantier propre" et détaille de manière complète et très détaillée l'ensemble des mesures mises en place dont notamment la gestion des déchets, entretien régulier des engins, limitation des nuisances sonores et contrôle de la propagation des poussières. L'offre est jugée excellente	L'entreprise ne détaille aucune mesure spécifique mise à part l'évacuation des déchets qui est précisée dans l'offre L'offre est jugée faible	Les mesures sont décrites de manière très globale et manquent de détails. L'offre est jugée médiocre
Note sur 10		10,00	1,00	2,00
Note pondérée sur 10		10,00	1,00	2,00

Récapitulatif – LOT 5 – AVANT NEGOCIATION

CRITÈRES		CANDIDATS					
		Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	BORDE PÈRE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
PRIX (critère 2)	Note totale pondérée sur 40	34,51	24,15	14,64	37,57	40,00	15,38
Montant total € HT indiqué dans le document « DPGF ».		77 534,60 €	110 794,94 €	182 770,00 €	71 223,00 €	66 889,00 €	173 979,11 €
Note pondérée sur 40		34,51	24,15	14,64	37,57	40,00	15,38
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (Critère 1)	Note totale pondérée sur 50	13,00	18,00	22,00	44,00	41,00	19,00
Sous-critère 1 (10 points) Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR,CASES,...)	Note sur 10	4,00	4,00	6,00	10,00	6,00	6,00
	Note pondérée sur 10	4,00	4,00	6,00	10,00	6,00	6,00
Sous-Critère 2 (10 points) Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération	Note sur 10	4,00	2,00	4,00	4,00	10,00	2,00
	Note pondérée sur 10	4,00	2,00	4,00	4,00	10,00	2,00
Sous-Critère 3 (10 points) Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques	Note sur 10	0,00	0,00	2,00	10,00	10,00	10,00
	Note pondérée sur 10	0,00	0,00	2,00	10,00	10,00	10,00
Sous-Critère 4 (10 points) Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier	Note sur 10	5,00	2,00	10,00	10,00	5,00	1,00
	Note pondérée sur 10	5,00	2,00	10,00	10,00	5,00	1,00
Sous-Critère 5 (10 points) Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.	Note sur 10	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00
	Note pondérée sur 10	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES (Critère 3)	Note totale pondérée sur 10	4,00	1,00	4,00	10,00	1,00	2,00
Critère Performances Environnementales (10 points) apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.	Note sur 10	4,00	1,00	4,00	10,00	1,00	2,00
	Note pondérée sur 10	4,00	1,00	4,00	10,00	1,00	2,00
NOTE GLOBALE	100	51,51	43,15	40,64	91,57	82,00	36,38
CLASSEMENT GÉNÉRAL AVANT NEGOCIATION		3	4	5	1	2	6

LOT 5 : COUVERTURE ZINGUERIE

ANALYSE APRES NEGOCIATION

ANALYSE DU CRITERE VALEUR TECHNIQUE pondéré à 50 sur 100 points

	CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO
SOUS-CRITÈRES	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	
Sous-critère 1 (10 points) Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR,CASES,...)	La méthodologie de réalisation du chantier n'est pas précisée. L'organigramme fourni demeure trop généraliste. L'entreprise a présenté un ensemble de certificats de formation (montage d'échafaudages, travail en hauteur). L'offre est jugée moyenne	La méthodologie présentée par l'entreprise est générique et n'est pas spécifiquement détaillée pour la réalisation du chantier. L'entreprise liste l'ensemble de son personnel en précisant les qualifications et les dates d'embauche, les justificatifs de formation ne sont toutefois pas communiqués. L'offre est jugée très moyenne	L'entreprise définit correctement les missions de chaque compagnon et présente une méthodologie de chantier décomposée par tâches. Les formations des salariés ne sont pas fournies et l'organigramme produit reste trop général. L'offre est jugée correcte	
Note sur 10	5,00	4,00	6,00	
Note pondérée sur 10	5,00	4,00	6,00	
Sous-Critère 2 (10 points) Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération	L'entreprise prévoit l'affectation d'un chef de chantier pour encadrer deux équipes de production. Concernant les moyens techniques, elle mentionne uniquement l'utilisation d'outillage électroportatif professionnel spécifique aux travaux de charpente et de couverture. L'offre est jugée moyenne	L'entreprise présente l'ensemble de son personnel et de son matériel, mais elle ne détaille pas précisément les effectifs prévus pour la réalisation du chantier, L'entreprise indique mobiliser un chef de chantier et des compagnons couvreurs. Par ailleurs, seul le gros matériel est détaillé dans l'offre L'offre est jugée moyenne	En terme moyens humains, L'entreprise s'engage à affecter cinq compagnons sur le chantier Les moyens matériels restent généraliste et ne définit pas le matériel précisément affecté à la réalisation du chantier L'offre est jugée moyenne	
Note sur 10	5,00	5,00	5,00	
Note pondérée sur 10	5,00	5,00	5,00	

	CANDIDATS	BORDE PÈRE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
SOUS-CRITÈRES		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
<u>Sous-critère 1</u> (10 points) Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR,CASES,...)		L'entreprise présente sa méthodologie d'intervention pour l'exécution du chantier de manière complète et très détaillée ainsi qu'un organigramme détaillé. Les formations suivies par chaque salarié sont explicitement indiquées. L'offre est jugée excellente	L'entreprise présente une méthodologie d'intervention détaillée et en adéquation avec les besoins du chantier. l'organigramme fourni manque de précision. Les formations du directeur et du chargé d'opération sont fournies, aucune information n'est communiquée concernant celles des autres compagnons. L'offre est jugée correcte	L'entreprise présente une méthodologie d'intervention très détaillée et complète, précisant chaque étape pour garantir la bonne réalisation des travaux L'organigramme liste l'ensemble du personnel, L'entreprise indique que l'ensemble de son personnel est formé aux CACES et par l'OPPBT P L'offre est jugée excellente
Note sur 10		10,00	6,00	10,00
Note pondérée sur 10		10,00	6,00	10,00
<u>Sous-Critère 2</u> (10 points) Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération		L'entreprise prévoit de mobiliser deux compagnons, accompagnés d'un conducteur de travaux et d'un apprenti. Le matériel est présenté de façon générale, sans détailler les équipements spécifiquement prévus pour la réalisation du chantier. L'offre est jugée moyenne	L'entreprise prévoit de mobiliser une équipe de quatre personnes. L'ensemble du matériel nécessaire à la réalisation du chantier est parfaitement détaillé, complet et répond aux besoins de l'acheteur. L'offre est jugée excellente	L'entreprise indique mobiliser six compagnons pour la réalisation du chantier. Le matériel est toujours présenté de façon globale, sans précision sur les équipements spécifiquement prévus pour cette opération. L'offre est jugée moyenne
Note sur 10		5,00	10,00	5,00
Note pondérée sur 10		5,00	10,00	5,00

	CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO
SOUS-CRITÈRES		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Sous-Critère 3 (10 points) Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques		L'entreprise présente les fiches techniques relatives aux tuiles. L'offre manque de détails sur les autres composants et accessoires de couverture. L'offre est jugée passable	L'entreprise a transmis l'intégralité des fiches techniques relatives aux matériaux et aux équipements. L'offre est jugée excellente	L'entreprise ne fournit que deux fiches techniques, portant respectivement sur les tuiles et l'écran de sous-toiture (film pare-pluie) suite négé L'entreprise complète ses fiches techniques en ajoutant celles relatives aux bois de charpente ainsi qu'une fiche pour le zinc L'offre est jugée moyenne
Note sur 10		3,00	10,00	5,00
Note pondérée sur 10		3,00	10,00	5,00
Sous-Critère 4 (10 points) Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier		L'entreprise précise que l'ensemble des travaux sera réalisé après la mise en place des sécurités collectives. L'entreprise a présenté une liste de mesures très détaillée et complètespar poste et par type de tâches. L'offre est jugée excellente	L'entreprise indique prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour assurer la protection du personnel conformément à la réglementation en vigueur sans apporter plus de précisions. L'offre est jugée médiocre	Les mesures prises par l'entreprise pour la sécurité sur le chantier sont parfaitement détaillées, tant pour la protection de l'équipe de réalisation que pour la sécurisation du chantier en général. L'offre est jugée excellente
Note sur 10		10,00	2,00	10,00
Note pondérée sur 10		10,00	2,00	10,00
Sous-Critère 5 (10 points) Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.		L'entreprise s'engage sur le planning DCE comme demandé au RC.	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.
Note sur 10		10,00	10,00	10,00
Note pondérée sur 10		10,00	10,00	10,00
Note totale pondérée sur 50		33,00	31,00	36,00

	CANDIDATS	BORDE PÈRE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
SOUS-CRITÈRES	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	
Sous-Critère 3 (10 points) Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques	L'entreprise présente l'ensemble des fiches techniques en cohérence avec les exigences du CCTP L'offre est jugée excellente	L'entreprise présente l'ensemble des fiches techniques en cohérence avec les exigences du CCTP L'offre est jugée excellente	L'entreprise présente l'ensemble des fiches techniques en cohérence avec les exigences du CCTP L'offre est jugée excellente	
Note sur 10	10,00	10,00	10,00	
Note pondérée sur 10	10,00	10,00	10,00	
Sous-Critère 4 (10 points) Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier	L'ensemble des mesures décrites par l'entreprise est détaillé de manière complète et parfaitement adapté pour la réalisation du chantier en toute sécurité. L'offre est jugée excellente	L'entreprise s'engage à respecter le plan d'accès établi et validé par le CSPS. Le port des EPI est obligatoire sur l'ensemble du site. L'entreprise présente de manière très détaillée et complète l'ensemble des mesures de sécurité L'offre est jugée excellente	Les mesures décrites par l'entreprise ne sont pas suffisamment détaillées. Mention du rôle du PIC (Plan d'Installation de Chantier) et du PPSPS, sans préciser les actions concrètes de prévention sur le terrain. L'offre est jugée faible	
Note sur 10	10,00	10,00	1,00	
Note pondérée sur 10	10,00	10,00	1,00	
Sous-Critère 5 (10 points) Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.	L'entreprise s'engage et a signé le planning DCE comme demandé au RC.	
Note sur 10	10,00	10,00	10,00	
Note pondérée sur 10	10,00	10,00	10,00	
Note totale pondérée sur 50	45,00	46,00	36,00	

ANALYSE DU CRITRE PRIX DES PRESTATIONS pondéré à 40 sur 100 points

CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	BORDE PERE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
Montant total € HT indiqué dans le document « DPGF ».	65 000,00 €	110 794,94 €	181 870,00 €	66 007,00 €	65 569,00 €	159 057,11 €
Prix le plus bas :	65 000,00 €					
Note pondérée sur 40	40,00	23,47	14,30	39,39	39,65	16,35

ANALYSE DU CRITERE PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Pondéré à 10 sur 100 points.

	CANDIDATS	Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO
CRITERE		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Critère Performances Environnementales (10 points) apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.		L'entreprise indique s'engager à trier les déchets et à assurer leur valorisation via une société de recyclage. Elle indique également privilégier la collaboration avec des fournisseurs locaux afin de limiter l'impact lié au transport. Pas d'autres précisions au niveau d'objectifs environnementaux L'offre est jugée très moyenne	L'entreprise présente de manière satisfaisante un ensemble de mesures pour la gestion des déchets, ainsi que les dispositions prises pour limiter les nuisances L'offre est jugée satisfaisante	L'entreprise présente de manière satisfaisante les mesures prises pour limiter les nuisances dues au chantier. Elle précise également ses engagements concernant la préservation des milieux et la surveillance des consommations d'eau. L'offre est jugée satisfaisante
Note sur 10		4,00	8,00	8,00
Note pondérée sur 10		4,00	8,00	8,00

	CANDIDATS	BORDE PÈRE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
CRITERE		OBSERVATIONS	OBSERVATIONS	OBSERVATIONS
Critère Performances Environnementales (10 points) apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.		L'entreprise s'engage sur la charte "chantier propre" et détaille de manière complète et très détaillée l'ensemble des mesures mises en place dont notamment la gestion des déchets, entretien régulier des engins, limitation des nuisances sonores et contrôle de la propagation des poussières. L'offre est jugée excellente	L'entreprise précise de manière satisfaisante et détaillée l'ensemble des mesures prises pour le respect de l'environnement L'offre est jugée satisfaisante	L'entreprise précise de manière complète et très détaillée l'ensemble des mesures prises pour le respect de l'environnement L'offre est jugée excellente
Note sur 10		10,00	8,00	10,00
Note pondérée sur 10		10,00	8,00	10,00

Récapitulatif – LOT 5 – APRES NEGOCIATION

CRITÈRES		CANDIDATS					
		Loïc BESSE	MAZIERES et FILS	CONSTRUCTION CLEMENT VIRGO	BORDE PÈRE ET FILS	ADAMY ET CIE	SECB
PRIX (critère 2)	Note totale pondérée sur 40	40,00	23,47	14,30	39,39	39,65	16,35
Montant total € HT indiqué dans le document « DPGF ».		65 000,00 €	110 794,94 €	181 870,00 €	66 007,00 €	65 569,00 €	159 057,11 €
Note pondérée sur 40		40,00	23,47	14,30	39,39	39,65	16,35
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (Critère 1)	Note totale pondérée sur 50	33,00	31,00	36,00	45,00	46,00	36,00
Sous-critère 1 (10 points) Qualité de la méthodologie proposée par le candidat pour exécuter les prestations aux vues de la note méthodologique fournie intégrant notamment l'organisation du chantier, l'organigramme, liste des formations des salariés (AIPR,CASES,...)	Note sur 10	5,00	4,00	6,00	10,00	6,00	10,00
	Note pondérée sur 10	5,00	4,00	6,00	10,00	6,00	10,00
Sous-Critère 2 (10 points) Qualité des moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter l'opération	Note sur 10	5,00	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00
	Note pondérée sur 10	5,00	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00
Sous-Critère 3 (10 points) Qualité technique des matériaux mobilisés aux vues des fiches techniques	Note sur 10	3,00	10,00	5,00	10,00	10,00	10,00
	Note pondérée sur 10	3,00	10,00	5,00	10,00	10,00	10,00
Sous-Critère 4 (10 points) Mesures prises en matière de sécurité sur site et Explication des modes opératoires dont l'engagement de l'entreprise à respecter les consignes sanitaires prescrites au PGC et guide de l'OPPBTP et des Démarches sanitaires prévues par l'entreprise sur le chantier	Note sur 10	10,00	2,00	10,00	10,00	10,00	1,00
	Note pondérée sur 10	10,00	2,00	10,00	10,00	10,00	1,00
Sous-Critère 5 (10 points) Engagement impératif et obligatoire sur le respect du planning par engagement écrit et/ou cachet de l'entreprise sur le planning DCE de l'acheteur.	Note sur 10	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Note pondérée sur 10	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES (Critère 3)	Note totale pondérée sur 10	4,00	8,00	8,00	10,00	8,00	10,00
Critère Performances Environnementales (10 points) apprécié au regard de la note environnementale fournie et notamment dans la gestion des déchets, des performances des matériaux et des méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux et durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale et des mesures prises afin de limiter tous les types de nuisances.	Note sur 10	4,00	8,00	8,00	10,00	8,00	10,00
	Note pondérée sur 10	4,00	8,00	8,00	10,00	8,00	10,00
NOTE GLOBALE	100	77,00	62,47	58,30	94,39	93,65	62,35
CLASSEMENT GÉNÉRAL APRES NEGOCIATION		3	4	6	1	2	5

6. SYNTHÈSE

Proposition d'attribution LOT 5

Lot	Candidat attributaire	Montant € HT DPGF après négociation	Estimation MOE A titre informatif
5	BORDE PERE ET FILS	66 007.00 € HT	60 000 € HT

7. VÉRIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI

En application de l'article 29 du Règlement de la Consultation, les candidats pressentis attributaires sont invités à transmettre les éléments de vérification de leur situation au regard des interdictions de soumissionner obligatoires via le profil acheteur.

Un délai de 7 jours calendaire, à compter de la date de notification de la demande est laissé au candidat pour répondre.

Les éléments demandés sont les suivants :

- Attestation sociale URSSAF ou MSA « de vigilance » datée de moins de 6 mois,
- Attestation de régularité fiscale datée de moins de 6 mois.
- Attestation de congés payés chômage intempéries, si l'entreprise est concernée,
- Attestation de prévoyance, si l'entreprise est concernée,
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail conformément aux articles D8254-2 et D8254-4 du Code du Travail. Cette liste précise pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Ou à défaut une attestation de non-emploi de salariés étrangers.

Au terme de cette régularisation et après vérification, le candidat dispose des capacités juridiques, économiques, financières, techniques et professionnelles nécessaires à la réalisation des prestations du marché et sa situation administrative est conforme.

Il est proposé d'agréer la candidature du candidat BORDE PERE ET FILS et de lui attribuer le marché pour le lot n° 5.